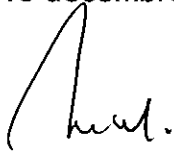


**ATTESTATION  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°  
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 31 août 2010 de la société Sodexo s'élève à **351 795 euros**.

Le 13 décembre 2010



Michel LANDEL  
Directeur Général

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
(Norme C.N.C.C. n° 5-110)**

Sur la base de notre audit des comptes clos le 31 août 2010, nous certifions que le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à **351 795 euros**, concorde avec les sommes inscrites, à ce titre, en comptabilité.

Le 13 décembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Louis-Pierre SCHNEIDER

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Isabelle ALLEN